AVIS PUBLIC DE RÉVISION DE LA LISTE ÉLECTORALE

Municipalité : Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

Date du scrutin : 2 novembre 2025

Par cet avis public, Me Marie-Josée Couture, présidente d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la municipalité.

1. La liste électorale a été déposée au bureau de la municipalité le 1er octobre 2025. Elle fait maintenant l'objet d'une révision.

2. Pour voter, vous devez être inscrite ou inscrit sur cette liste.

3. Vous avez le droit d'être inscrite ou inscrit sur la liste électorale si, le jour du scrutin :

   - vous avez 18 ans accomplis;
   - vous avez la citoyenneté canadienne;
   - vous n'avez pas perdu votre droit de vote à cause d'une tutelle;
   - vous n'avez pas été déclaré(e) coupable d'une manœuvre électorale frauduleuse au cours des cinq dernières années.

   • De plus, le 2 novembre 2025, vous devez remplir **l'une** des deux conditions suivantes :

   – Avoir votre domicile sur le territoire de la municipalité et, depuis au moins six mois, au Québec;

   – Depuis au moins 45 jours, être propriétaire d'un immeuble ou occuper un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité.

   NOTE : Si votre domicile n'est pas dans la municipalité et que vous souhaitez exercer votre droit de vote, vous devrez transmettre une demande d'inscription ou une procuration, selon le cas, à la présidente d'élection.

4. Vous pourrez consulter la liste électorale aux jours et aux heures indiqués ci-dessous. Si vous êtes une électrice ou un électeur domicilié dans la municipalité, vous pourrez aussi y présenter une demande d'inscription, de radiation ou de correction devant la commission de révision, qui siège à cet endroit.

   Adresse : Salle du conseil de l'hôtel de ville, au 200, route de Fossambault, Saint-Augustin-de-Desmaures (QC) G3A 2E3.

   Jours et heures : Mardi 14 octobre 2025, 13h00 à 16h00
   Mercredi 15 octobre 2025, 9h00 à 16h00
   Jeudi 16 octobre 2025, 9h00 à 20h00.

5. Toute personne qui souhaite demander l'inscription d'une personne domiciliée sur le territoire de la municipalité doit indiquer l'adresse du domicile précédent de cette personne et présenter deux documents : l'un qui indique le nom et la date de naissance de la personne et l'autre, son nom et l'adresse de son domicile.

6. Vous pouvez joindre la présidente d'élection aux coordonnées ci-dessous.
   Présidente d'élection
   Adresse : 200, route de Fossambault, Saint-Augustin-de-Desmaures (QC) G3A 2E3
   Téléphone : 418 878-4662
   Courriel : president.election2025@vsad.ca

Fait à Saint-Augustin-de-Desmaures, ce 4 octobre 2025

Me Marie-Josée Couture,
présidente d'élection